

La Commission C3S de l'ASPRA: (14/05/2024)

La commission C3S (Commission Séjours et Sorties Spéciales) a été officialisée en Janvier 2024.

Elle est composée de personnes volontaires, approuvées par le CA.
Elles ont en charge de faire des propositions, d'organiser ou d'aider à organiser des sorties ou des séjours.
Elles traitent toutes les propositions faites par des membres du club.

Le mode de fonctionnement avec C3S :

Chaque membre des groupes de randonnée peut proposer des sorties à la commission
Toute proposition doit être portée par un référent (généralement le porteur de la proposition).
La présence du référent sera obligatoire lors de la sortie proposée.
Le référent doit organiser les activités des participants lors de cette sortie.

C3S peut aider le référent pour toutes les démarches de type hébergement, règlement des factures, mise en ligne sur le site...
Pour des raisons pratiques seule la C3S gérera les relations avec les transporteurs.
Les propositions seront validées par le CA.

Organisation de C3S :

Concernant le renouvellement de ses membres, un appel à candidature sera effectué chaque année avant l'Assemblée Générale.
Le nombre de ses membres sera limité à 6 personnes.
La composition définitive sera votée par le Conseil d'Administration.

Il serait souhaitable qu'un représentant de chaque groupe de randonnée participe à cette commission pour favoriser la diversité des propositions.

Remarques pour les futurs référents :

Frais de reconnaissance :
Certains centres de vacances proposent 1 gratuité pour 2 personnes lors de reconnaissances, il faudra privilégier ces centres.
Le coût des reconnaissances (où des guides, le cas échéant) sera inclus dans le coût total du séjour et donc répartis sur l'ensemble des participants.